



# FOCUS REMUNERATION 2022

## Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

588 923 €

Charges de personnel

249 051 €

Part des charges de personnels

42,3%

### Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes

40 785 450 €

Primes et indemnités versées

4 429 299 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires

323 028 €

Nouvelle Bonification Indiciaire

609 826 €

Part des primes



- ▶ Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- ▶ Votre collectivité a rémunéré 171 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

## Rémunérations (Emplois permanents)

### Moyenne selon le statut

Fonctionnaires

27 020 €

Contractuels permanents

s

### Moyenne selon la catégorie

Catégorie A

43 552 €

Catégorie B

s

Catégorie C

25 238 €

### Moyenne selon le genre

Hommes

27 261 €

Femmes

27 251 €

### Moyenne globale

27 255 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

▶ La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 27 020 €

▶ La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 25 238 €

▶ La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 27 251 €

▶ La rémunération moyenne annuelle brute est de 27 255 €

### Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

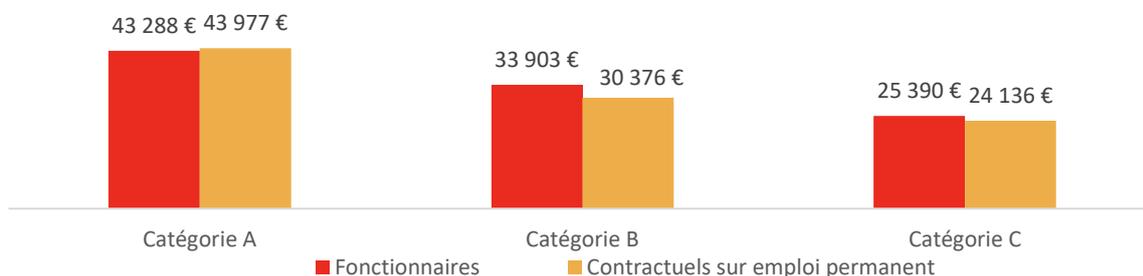
Catégorie A -19,9%

Catégorie B -14,7%

Catégorie C +1,4%

▶ L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

### Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie

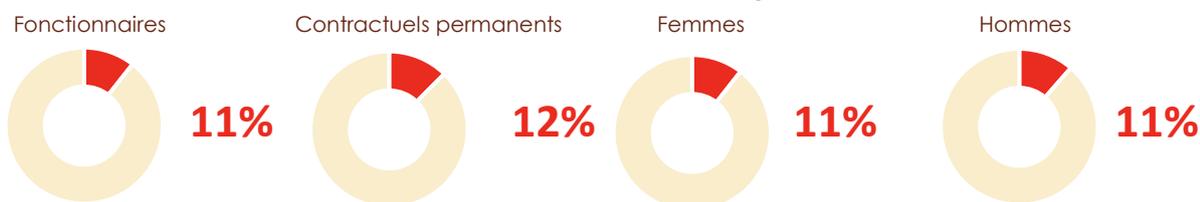


## Primes (Emplois permanents)

### Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute : <b>40 785 450 €</b>	Rémunération statutaire	35 139 981 €	86%
	Primes	4 429 299 €	11%
	SFT	232 084 €	1%
	HSC	323 028 €	1%
	NBI	609 826 €	1%
	IR	51 233 €	0%

### Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



### Selon la catégorie



## Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	43 758 €	62 344 €	33 357 €	34 499 €	27 060 €	28 270 €
Animation	-	-	29 741 €	-	24 283 €	s
Culturelle	-	-	27 871 €	-	24 635 €	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	39 119 €	69 954 €	28 481 €	s	29 399 €	-
Médico-technique	s	-	s	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	s	29 347 €
Sociale	27 323 €	-	-	-	25 521 €	s
Sportive	-	-	s	s	-	-
Technique	46 150 €	39 448 €	31 721 €	36 557 €	24 057 €	24 807 €
Moyenne toute filière	41 504 €	49 753 €	31 474 €	36 109 €	25 364 €	25 018 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	18,9%	29,2%	17,0%	20,1%	8,3%	8,0%

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filière	Nb h.	Genre	Nb h.
Animation	37,37	Femmes	18,8
Culturelle	32,58	Hommes	13,1
Police municipale	28,81		

## Réalisation

---

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente

Version 1